



**Syndicat Indépendant
de la Préfecture de Police**

Paris le 8 février 2024

INFORMATIONS JOP 2024

M le Préfet de Police va déposer des projets de délibérations au **conseil de paris du mois de juin prochain** pour que les agents des **administrations parisiennes bénéficient des mesures prévues par M le Ministre de l'intérieur** pour les PATS MI à savoir :

Pour les congés d'été

- Mobilisation à 100% entre le 24 juillet et le 11 août (sauf si le Plan de Maintien d'activité de votre direction estime que ce pourcentage peut être revu à la baisse)
- Autorisation de prendre 10 jours ouvrés au moins pour chaque agent entre le 15 juin et le 15 septembre, avec une attention particulière liée aux contraintes personnelles, notamment pour ceux qui connaissent, au sein de leur famille, des accidents de la vie.
- Les congés bonifiés qui ne pourraient être pris pourront être reportés en 2025

Prime spécifique

- 1000 € pour les personnels qui auront effectivement limité leur période de congés pendant les JOP
- 1600 € pour les agents affectés dans un département qui accueille une épreuve olympique

Mesures diverses d'accompagnement social

- Le CET sera déplafonné à hauteur de 10 jours supplémentaires
- Pour la période de forte mobilisation des JOP le paiement des heures supplémentaires sera réalisé à hauteur de 100% et seront déplafonnées et défiscalisées
- Le CESU garde d'enfants sera accessible sans plafond de ressources pour les parents des enfants de moins de 12 ans dans la limite de 200 € par enfant, majorés à hauteur de 350 € par enfant pour les agents qui élèvent seuls leurs enfants

L'équipe du SIPP UNSA continuera de défendre vos intérêts et de vous informer au fil de l'eau